

Assemblée nationale
XIV^e législature
Session ordinaire de 2012-2013

Compte rendu
intégral

Élection des conseillers départementaux, des
conseillers municipaux et des délégués
communautaires

Article 2

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Monsieur le ministre, je me sens blessé, humilié par ce texte. J'étais de ceux qui ont combattu, à vos côtés, la création du conseiller territorial. Vous êtes originaire des Landes et moi des Pyrénées-Atlantiques et je connais des territoires que vous avez représentés des années durant.

Nous envoyons aujourd'hui un signal tragique à des campagnes qui se sentent complètement abandonnées, qui ne pensent même plus faire partie de la même société, du même monde, que dis-je, de la même France.

M. Thierry Benoit. Il a raison !

M. Jean Lassalle. L'espoir que vous avez fait renaître, avec le parti socialiste, au cours du printemps dernier...

M. Alain Chrétien. Une escroquerie !

M. Dino Ciniéri. Une forfaiture !

M. Jean Lassalle. ...était fondé sur le fait que vous aviez pris acte d'un certain nombre d'erreurs qui avaient pu être commises. Beaucoup ont cru en vous.

La majorité précédente a été sanctionnée, notamment lors des élections sénatoriales. Vous le serez, à votre tour, avec ce texte parce que les citoyens pensent que le rôle de l'État et de la République est de corriger une tendance mortifère, qui conduit à l'entassement dans les banlieues de femmes et d'hommes qui n'en peuvent plus, et au contraire de relancer nos territoires ruraux. Avec ce texte, vous aggravez une situation qui malheureusement est déjà très dangereuse pour notre pays. Vous auriez pu tout faire, mais pas ça !

Monsieur le ministre, je n'accepterai pas, pour autant que je vive, cette loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et UDI.*)

M. Dominique Le Mèner. Monsieur le ministre, il n'est pas trop tard !

Article 3 :

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. J'ai eu l'occasion de le dire en première lecture, la mort politique précède toujours la mort sociale et économique des territoires. Ce sera encore plus vrai cette fois.

Monsieur le ministre, j'ai écouté toutes les explications que vous avez données en première lecture et j'écoute celles que vous donnez ce soir. Il me semble que vous n'aviez pas le droit, après ce qui s'est passé aux mois de mai et juin derniers, après l'espoir que vous avez fait renaître doucement chez nos concitoyens, vous, le PS, de vous livrer à cette modification de la loi et de supprimer les cantons de nos territoires ruraux.

On sait bien que derrière, ce sont les communes qui suivront. Pour ma part, je note le très grand discrédit que vous allez encourir. Vous serez sanctionné, comme l'a été la majorité précédente. Mais je me demande si, un jour, il y aura une alternative. Car à force de faire le contraire de ce que l'on dit, plus personne n'y croit.

Que pensez-vous qu'il se passera en mai ou en juin en suivant votre calendrier lorsque la France, de plus en plus inquiète, se demandera ce que font ses préfets et que nos concitoyens, abasourdis, se rendront compte qu'ils sont en train de redécouper les cantons ? Comme s'il n'y avait pas choses plus urgentes à faire en France ! Que diraient nos concitoyens s'ils savaient que, depuis la rentrée de janvier, nous avons passé deux mois et demi, alors qu'ils nous croient en train de travailler d'arrache-pied pour sauver notre pays, à parler du mariage pour tous et de la destruction des cantons ruraux. Voilà la terrifiante réalité !
(*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et UDI.*)

Réponse de Monsieur Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur :

M. Manuel Valls, ministre. Le ministre ne va rien rectifier du tout : il se retrouve tout à fait dans les propos que vient de tenir le rapporteur, comme cela a été le cas depuis le début de ce débat. L'article 3 du projet de loi est la conséquence du mode de scrutin binominal, dont le principe est posé à l'article 2. Sans la disposition prévue à cet article, l'introduction du scrutin binominal entraînerait, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le doublement du nombre de conseillers départementaux. Par cohérence, je m'oppose donc à ces amendements de suppression.

Je vous précise, monsieur Sauvadet, que les premiers projets seront transmis, après promulgation de la loi, aux conseils généraux, qui auront à donner leur avis. Pour des raisons que nous avons déjà évoquées, il faut que le processus soit achevé au début de l'année 2014, avant les municipales et surtout un an avant les élections départementales et régionales de 2015 – puisque les derniers décrets devront être promulgués au plus tard en mars 2014. Dans un processus de consultation et de concertation associant les présidents de conseils départementaux et les grands élus, les conseils départementaux donneront leur avis, ce qui constituera une avancée importante. Les projets seront transmis au fur et à mesure au Conseil d'État et nous disposerons ainsi de plusieurs mois pour mener à bien le travail de concertation et de découpage que nous avons prévu.

Vous vous évertuez à nier la pertinence des critères retenus pour le découpage, ce qui est votre droit. Ici même, des élus de la majorité comme de l'opposition ont défendu avec force la représentation des territoires ruraux – certains d'entre eux représentent d'ailleurs, en tant que conseillers généraux, les territoires qu'ils défendent, leurs habitants, leurs électeurs. En tout état de cause, je pense qu'une fois le processus de découpage commencé, nous pourrions travailler sereinement.

Je ne peux conclure sans répondre à **M. Lassalle**, pour qui j'ai beaucoup de respect. Même si vous n'étiez pas favorable au projet présenté par le gouvernement précédent, monsieur Lassalle, je veux vous rappeler que le Gouvernement actuel et, je n'en doute pas, l'ensemble des élus, sont fortement mobilisés contre la crise et ses conséquences en matière de précarité, auxquelles sont exposés tous les territoires – je dis bien tous les territoires, et pas seulement les territoires ruraux...

M. Jean Lassalle. C'est vrai !

M. Manuel Valls, ministre. ...car certains territoires urbains connaissent, eux aussi, des difficultés depuis de nombreuses années.

M. Thierry Benoit. Oui, toute la France connaît ces difficultés !

M. Manuel Valls, ministre. Au demeurant, ces distinctions ne sont pas toujours justifiées. Ainsi, mon ancienne circonscription située dans le département de l'Essonne, aujourd'hui représentée par M. Da Silva, comprend elle aussi une partie rurale. J'aime beaucoup les Pyrénées, notamment vos vallées, **monsieur Lassalle**, mais, depuis des années, personne n'a le monopole des difficultés ! Cependant, si le Gouvernement et le Parlement commencent à retirer tous les textes de loi, à s'interdire toutes les actions qui ne sont pas au cœur de ces préoccupations, je crains qu'un certain nombre d'entre vous ne se retrouvent au chômage technique !

De toute façon, un découpage était inévitable, les deux candidats du deuxième tour de l'élection présidentielle ayant pris des engagements sur l'introduction d'une dose de proportionnelle. Sur ce sujet important, la manière dont la plupart d'entre vous défendent leurs amendements montre la passion qui les anime. Oui, ce texte représente un véritable changement, un changement que nous assumons pleinement et qui va permettre une représentation de tous les territoires grâce à l'introduction de critères permettant notamment une bonne représentation de la ruralité, de la montagne, du littoral et des îles, tout en tenant compte de l'étendue des cantons et des communes...

M. François Sauvadet. Non ! C'est un mensonge !

M. Manuel Valls, ministre. ...et en imposant la parité. Sur ce dernier point, nous différons. Mais nous en avons déjà débattu.

Article 7

M. Jean Lassalle. Hier soir, j'ai eu l'occasion de revenir avec mes collègues sur la disparition des cantons ruraux. M. le ministre a répondu fort judicieusement qu'il existait des problèmes dans les villes et les banlieues et pas seulement dans les territoires ruraux. Cela, je le sais depuis longtemps, vous pourrez au moins le reconnaître. J'ai eu le privilège de participer à trois campagnes électorales dans l'entourage d'un candidat à la présidence de la République.

M. Manuel Valls, ministre. Je le sais bien !

M. Jean Lassalle. Je me suis rendu compte que j'étais aussi bien reçu dans les villes et les banlieues qu'au fin fond des hameaux de mes vallées. Je crois pouvoir dire que je connais le territoire français dans toutes ses composantes.

Pour nous, il est primordial que ces territoires ruraux, qui constituent 70 % du territoire français, continuent à avoir une expression politique et connaissent à échéance régulière des campagnes électorales et des élections. Un territoire qui ne vit plus politiquement meurt.

C'est un signal d'espoir qu'il faut leur donner au lieu de caler nos positions sur les seules perspectives de l'INSEE, qui certes ne leur sont pas favorables. Il leur faut un nouveau dessein, un nouveau projet.

Article 8

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Madame la présidente, monsieur le ministre, chers collègues, je profite de ce débat très important de deuxième lecture pour faire passer quelques idées. Certes, je ne fais qu'enfoncer des portes ouvertes, mais il n'est pas inutile de le faire de temps à autre.

Je souhaite réfléchir avec vous sur la dictature de la bureaucratie, que nous subissons tous. Nous sommes élus – tantôt les bleus, tantôt les roses.

M. Marc Dolez. Et que faites-vous des rouges ?

Mme Annie Genevard. Bonne question !

M. Jean Lassalle. Puis, nous prenons place dans nos bureaux, où nous trouvons tous la même feuille de route depuis 25 ou 30 ans...

Cette feuille de route est fondée sur une pensée unique, monolithique, qui ne ressemble absolument pas à la variété, à la richesse, aux formidables atouts de notre beau pays de France, entouré de mers et d'océans, de montagne partout où il faut, avec son bassin parisien, son bassin aquitain, son couloir rhodanien, etc.

Cette dictature de la bureaucratie nous fait croire que seule compte l'importance de la population, et que les territoires n'auraient strictement plus rien à voir.

Quelle erreur pour le troisième pays le plus important d'Europe ! Quelqu'un s'est-il jamais amusé à dire que l'Australie était moins importante que la Chine ou le Canada, au prétexte que tel État-continent comptait 1,2 milliard d'habitants de moins que tel autre ? Quelqu'un a-t-il jamais déclaré que le Premier ministre israélien était moins important que le président des États-Unis ?

Si nous continuons sur cette pente, nous ne serons pas près de nous remettre en état de marche au niveau français comme au niveau européen ou mondial.

Article 9

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle, inscrit sur l'article 9.

M. Jean Lassalle. Madame présidente, je ne suis pas intervenu tout à l'heure dans la discussion sur les seuils ni sur la question de savoir si le binôme pouvait être un couple – frère et sœur, mari et femme, voire conjoints homosexuels. Débat, je le précise, que M. le ministre de l'intérieur conduit avec un brio et un talent que tout le monde lui reconnaît du reste depuis très longtemps. (*Sourires.*)

Si je n'y ai pas participé, c'est parce que je souhaite toutefois le convaincre de la nécessité de faire en sorte que nous retirions ce texte ensemble. C'est pourquoi je ne parlerai ni de mon cas ni de celui d'aucun autre : il faut que ce soit un acte volontaire, partagé. Ce texte ne peut rien apporter au parti socialiste, sinon du malheur ; il ne peut rien apporter à la France, sinon un basculement total qu'elle ne mérite pas.

Vous avez montré à plusieurs reprises votre habileté exceptionnelle, monsieur le ministre, nous l'avons tous distinguée. Vous êtes suffisamment subtil et informé pour savoir combien les affaires de la France vont mal en ce moment, combien, dans nos campagnes, certes lointaines mais que tout le monde voit bien, les agriculteurs sont à bout. Il n'y a plus d'artisans, plus de commerçants. Les dernières industries filent à veau-l'eau, les plans sociaux tombent comme à Gravelotte. (*Murmures sur les bancs du groupe SRC.*)

Ce n'est pas la solution que de supprimer les cantons actuels. Ce n'est vraiment pas ce qu'il faut faire, fût-ce en mettant un couple à la tête des nouveaux cantons. Cela pourrait être amusant, mais promet plutôt des histoires difficiles.

Et puisque Mme la présidente me fait signe de conclure, j'en reste là.

Article 10

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle, inscrit sur l'article 10.

M. Jean Lassalle. Vous présidez remarquablement, madame la présidente. Je vous en ai déjà félicitée tout à l'heure.

Monsieur le ministre, monsieur le président de la commission, vous nous demandez de faire des propositions. Je vais proposer quelque chose de très simple. Car si la plupart d'entre vous ont fait l'école normale supérieure, moi j'ai fait l'école normalement. (*Sourires.*) Il faut donc que je parle tout aussi normalement, avec des mots que je comprenne moi-même.

Il faut arrêter tout cela, car cela ne conduit à rien. Voyez les vingt-cinq années de réformes que nous avons faites : où cela nous a-t-il conduits ? Chaque fois que l'on fait une réforme de fond qui touche aux territoires, à l'organisation de notre pays, c'est mal étudié, mal agencé, c'est bâclé, et cela met finalement encore un peu plus de pagaille.

Vous devriez retirer ce texte, monsieur le ministre. On peut discuter de la manière dont vous pouvez sortir de la crise. Après tout, l'UMP n'a pas réussi non plus et ce n'est pas une affaire d'État

M. Franck Gilard. Sûr que Bayrou aurait réussi, lui !

M. Jean Lassalle. Mettez les villes à la proportionnelle – après tout, vous allez bien l'introduire dans les législatives. On peut se mettre d'accord sur un seuil. Mais laissez les territoires ruraux, c'est-à-dire 70 % du pays, continuer à fonctionner comme ils fonctionnent ! Laissez vivre les gens, laissez-les pratiquer une démocratie qui leur colle à la peau depuis qu'ils sont nés hommes ! C'est la République, c'est l'esprit de la France ! N'essayez pas de copier les Américains, les Anglais ou je ne sais qui d'autre,...

M. Michel Piron. Le Luxembourg ?

M. Alain Tourret. Méfiez-vous de la Suisse !

M. Jean Lassalle. ...car ça ne mène à rien.

Article 11

Mme la présidente. La parole est à **M. Jean Lassalle**, inscrit sur l'article 11 également.

M. Jean Lassalle. Je comprends, madame la présidente, mais j'en profite pour faire passer quelques lettres de mon moulin. (*Sourires.*)

M. Kléber Mesquida. Il a bien fait l'école normalement !

Mme la présidente. Merci pour ces moments de poésie, **monsieur Lassalle.**

M. Jean Lassalle. Avec moins de poésie, il est vrai.

La situation dans nos territoires, nous n'avons en fin de compte pas tellement l'occasion de le dire, est vraiment très préoccupante. Je sais qu'elle l'est dans les villes, dans les banlieues, dans les autres pays développés ou comme dans ceux qui le sont moins. À ceci près que nous sommes en France, et que nous aurions les moyens de faire mieux.

J'ai parlé tout à l'heure de la technocratie. J'ai été injuste, parce que j'aurais dû préciser que la technocratie, c'est l'administration que l'on a coupée du peuple. Il faudrait reconstruire un État ; mais cela, je n'ai pas le temps de vous expliquer – M. le ministre sait très bien ce qu'il faut faire, mais pour cela, il faudra attendre qu'il devienne président, car il n'y arrivera pas avant. (*Sourires.*) Il faut ensuite redonner toute leur place aux provinces : c'est ce balancement entre l'État, que les Français ont tant aimé, et leurs provinces qui apportent leur fantaisie, qui a constitué ce pays unique au monde qu'est la France.

Réponse de Monsieur Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur :

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Manuel Valls, ministre. Je vais répondre à **M. Lassalle**, d'abord par courtoisie...

M. Alain Tourret. C'est vrai qu'il est sympathique !

M. Manuel Valls, ministre. Il n'est pas seulement sympathique : c'est un parlementaire que j'apprécie, pour sa faconde, son verbe, et surtout pour sa conviction. Il représente un territoire qu'il défend depuis longtemps.

Vous avez raison, **monsieur Lassalle**, et nous pouvons nous retrouver au moins sur ce point – et sans doute sur d'autres, j'en suis convaincu : nous sommes un pays à part. D'abord, nous sommes un grand pays sur le plan géographique, avec des reliefs très divers, et nous avons un système institutionnel, des collectivités territoriales et locales, qui cherchent à l'épouser, sous différentes formes. Il n'y a pas beaucoup de pays qui ont des régions, des départements, des intercommunalités et des communes, avec des modes de scrutin différents : scrutin de liste, scrutin uninominal par circonscription. Cette diversité, il faut la préserver.

Or c'est là que je suis en désaccord avec vous, **monsieur Lassalle** : tout cela, nous le préservons. Nous ne sommes pas d'accord sur le diagnostic, je l'ai bien compris, mais c'est pourtant ce que nous faisons. Nous avons souhaité préserver le département ; nous considérons que la loi instaurant le conseiller territorial mettait en cause le département et brouillait ainsi la visibilité de la décentralisation pour les Français – il y a encore beaucoup à faire en ce domaine, nous sommes bien d'accord là-dessus.

Ce scrutin binominal, qui garantit la parité – tous les territoires, je crois, doivent pouvoir l'admettre – préserve aussi la proximité. D'ailleurs, grâce à un amendement de François Sauvadet, que l'Assemblée a voté, nous intégrons à la fois la population et les territoires ; et

parmi les critères retenus, nous avons pris en compte les montagnes, les vallées, les reliefs, le littoral, les îles, mais aussi l'étendue des cantons et le nombre de communes.

Nous conservons donc notre « millefeuille », comme on dit ; je ne vois pas très bien, du reste, comment on pourrait supprimer l'une de ses composantes – ce serait sans doute une erreur. Il faut organiser, réorganiser et mutualiser ; et, de ce point de vue, l'intercommunalité est incontestablement une avancée. Mais nous gardons le département avec le canton, en introduisant la parité et la proximité, et en intégrant les territoires et la représentation de la population, parce qu'on ne peut pas y couper : même si l'on gardait le *statu quo*, en renonçant à la parité, il faudrait de toute façon procéder à un redécoupage ; il faudrait remodeler la carte cantonale, car on ne peut plus avoir des petits cantons comme ceux qui existent aujourd'hui. Par ce regroupement, et en tenant compte de la population et des territoires, nous préservons le département et le canton.

On a peut-être d'autres choses à faire : je ne vous cache pas que, comme ministre de l'intérieur, il m'arrive, dans des moments de solitude au banc du Gouvernement, au Sénat ou ici, de me dire que nous avons effectivement beaucoup de choses à faire, tous autant que nous sommes. Mais en même temps, je crois que c'est aussi l'honneur du Parlement de traiter de ces questions, de prendre le temps nécessaire pour écouter, amender et faire avancer le texte.

Monsieur Lassalle, je ne vais pas vous convaincre, je le sais. Je vous remercie de l'avenir que vous me prédisez depuis le début, confortant la une du journal *Le Monde* d'hier... (*Sourires.*) En tout état de cause, je veux vous dire très sincèrement et très sérieusement que nous préservons ces territoires et que nous y sommes très attachés. Une de vos collègues de l'Ariège ici présente a défendu, avec Laurent Wauquiez, la prise en considération des montagnes, du relief.

M. Kléber Mesquida. Voilà un binôme paritaire !

M. Manuel Valls, ministre. Ils ont travaillé sur un amendement, que Frédérique Massat a présenté en première lecture du texte ; or ce qui se passe dans les Pyrénées-Atlantiques, convenons-en, n'est pas très différent de ce qui peut se passer en Ariège, et Mme Massat défend ces territoires, autant que vous. Tout cela, je le crois très honnêtement, le mode de scrutin que nous proposons le préserve. Je vous entends, je vous écoute et je sais combien vous êtes capable de défendre votre territoire – vous l'avez montré par le passé ; mais je suis convaincu, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, que ce scrutin-là vous ira bien.

Article 12

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle, inscrit sur l'article 12.

M. Jean Lassalle. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, bien que je sois animé par ce sentiment qui nous a été légué, depuis tout petit, à nous, jeunes Français, Basques et Béarnais, « sans hommage ni servitude », je suis tout de même sensible à ce qu'a bien voulu me dire le ministre.

J'ai pu constater comme vous que nous étions en désaccord total ; je veux espérer que le temps permettra d'y mettre fin. Mais le temps ne jouera pas en votre faveur, monsieur le ministre, et je n'arrive pas à m'en désoler, parce que je veux à tout prix que vous ne réussissiez pas dans cette entreprise : je ne vois pas comment, avec la crise qui s'amplifie, hélas ! vous allez pouvoir employer vos préfets à retailler les cantons pendant les mois de mai et de juin alors que tout le monde les croira au travail pour redresser la France.

Monsieur le rapporteur, je ne partage pas vos propos. Vous avez dit que votre canton compterait 73 000 habitants, et que vous alliez y survivre. Je sais qu'il y avait un trait d'humour, mais il est révélateur de notre incompréhension. Il m'est arrivé d'aller en ville, et même d'y vivre ; je sais qu'on y trouve tous les services qui permettent de s'organiser dans quelque cadre que ce soit, canton ou autre.

M. Pascal Popelin, rapporteur. Venez donc à Clichy-sous-bois !

M. Jean Lassalle. Mais chez nous, il n'y a pas d'alternative, il n'y a pas d'autre possibilité pour ces territoires, comprenez-le. C'est cela qui nous différencie, c'est cela qui fait la diversité de la France, que l'on nous envie dans le monde entier.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour affirmer que ces élus ne coûtent pas cher. Votre réforme ne répond d'ailleurs pas à des motifs d'économie, puisqu'à l'arrivée, il y aura plus de conseillers généraux qu'il n'y en avait au départ. Mais on s'est trop acharné à dire que les élus locaux coûtaient trop cher.

M. Manuel Valls, ministre. Très bien !

M. Jean Lassalle. J'y reviendrai dans ma prochaine intervention.

Article 13

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle, inscrit sur l'article 13.

M. Jean Lassalle. Je disais à l'instant combien tous les élus des territoires et des petites collectivités ont été dépréciés. C'est une très grande erreur que nous avons commise ensemble depuis un quart de siècle.

Une grande erreur en effet, car ce système ne coûtait pas cher et irriguait l'ensemble de notre territoire en diffusant la pratique d'une démocratie républicaine à laquelle nous étions tous

très attachés. Les hussards noirs ont passé des décennies à convaincre nos concitoyens du bien-fondé de la démarche, et ceux-ci y avaient pris goût.

Mais aujourd'hui, les maires, à un an des prochaines municipales, se bousculent de moins en moins pour se représenter. Ils se demandent à quoi cela va servir, auprès de qui ils pourront adresser leurs demandes puisque le conseil général, c'est bientôt fini, et les intercommunalités sont devenues tellement grandes que l'on ne s'y retrouve plus. Pourtant, ces hommes qui ne coûtent pratiquement rien au pays, avec leur dizaine de conseillers municipaux, sont les vigies de la France. Et il paraît même que l'on veut en réduire le nombre ! Pourquoi pas n'en laisser qu'un, tant qu'on y est ?

Ces vigies attentives avaient un œil sur tout, sur les hommes aussi bien que sur les enfants, sur les territoires, sur le cours d'eau qui divague soudain, sur les terres qui ne sont pas entretenues. Or c'est le manque d'entretien qui saccage les plaines et les villes.

Monsieur le ministre, vous êtes un homme qui comprend cela, à la tête d'un Gouvernement qui a promis de s'engager dans cette voie-là.

M. Jean-Jacques Urvoas, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Il est au Gouvernement, mais pas à sa tête ! (Sourires.)

M. Jean Lassalle. Arrêtez-vous, n'allez pas plus loin ! C'est vraiment dommage, c'est une autre France qu'il faut reconstruire : la France dans laquelle nous avons grandi et qui ne mérite pas que nous la transformions à ce point. Nous ne serons jamais des Américains, jamais ! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)

Article 14

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle, inscrit sur l'article 14.

M. Jean Lassalle. C'est assez paradoxal, mais comme le disait François Sauvadet à l'instant, cette réforme pèsera politiquement beaucoup plus que ce que croit le ministre de l'intérieur, pourtant très bien informé.

Peu de citoyens, hélas ! sont restés vivre dans certains de nos cantons, mais il faut considérer les liens de parenté qu'ils ont dans les villes proches, ou à Paris. Leurs enfants n'ont jamais perdu le sentiment d'appartenance à un territoire, à une commune, à un village ou à un canton. Ce sont ceux-là qui avaient sanctionné le gouvernement précédent, et ce sont ceux-là qui vous sanctionneront, beaucoup plus sévèrement que tout ce que vous avez pu imaginer. Car ce ne sont pas uniquement quelques dizaines de milliers de personnes dans des réduits que l'on croirait sans avenir : c'est toute la France que cela concerne, par filiation.

Monsieur le ministre, ce serait vraiment trop bête de commettre cette erreur de plus, une erreur inutile qui ne rapportera rien et qui, au contraire, enlève tout espoir et toute perspective à des jeunes qui voudraient encore y croire, comme à ceux qui ont cinquante ans et qui voudraient encore pouvoir assumer. Mais pourquoi s'acharner à leur retirer la capacité d'être ce qu'ils sont, d'avoir leur porte-voix, d'avoir leur campagne électorale, de s'exprimer, de

participer à la vie du pays ? N'y en a-t-il pas besoin ? Est-il si nécessaire de laisser tomber 70 % de notre territoire ? Sommes-nous riches à ce point ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Article 16A

M. Jean Lassalle. Madame la présidente, ce sera ma dernière intervention : j'en appelle à votre indulgence si je viens à dépasser un peu mon temps de parole.

Mon propos concerne la parité. Après que je suis venu en ce bas monde, j'ai fréquenté l'école : c'est là que j'ai appris le français. C'était ma troisième langue : j'avais appris auparavant le béarnais, puis l'espagnol parce que mon père était berger en Espagne. Autant dire que j'avais autant de chances de devenir député que n'importe quelle femme. (*Exclamations et rires sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Mme Catherine Coutelle. Ce n'est pas possible de dire une chose pareille !

M. Jean Lassalle. Personne ne pourra ne pourra me reprocher de ne pas aimer les femmes autant que les hommes. J'aime les femmes et les hommes, et il ne m'est jamais venu à l'esprit de dresser des barrières, bien au contraire.

Cela étant, pour faire de la politique, il ne suffit pas de le décréter, il faut aussi le vouloir. Notre société a évolué et les femmes ont conquis, à la force du poignet et après des siècles, l'égalité avec l'homme. Qu'elles aient désormais plus l'envie et la possibilité de faire de la politique, c'est très bien. Mais si j'étais une femme, je n'apprécierais pas beaucoup d'être cooptée sur une liste avec un homme parce que je suis une femme, et vice versa.

Monsieur le ministre, je terminerai en parlant de quelque chose que je pense de tout mon cœur. Notre pays traverse une crise grave, il souffre. Vous le savez car les renseignements généraux, ou ce qu'il en reste, vous le font remonter. La notion même de nation est en danger.

À la bureaucratie dont je parlais tout à l'heure, j'aurais pu ajouter la finance : à elles deux, elles ont confisqué la totalité de nos pouvoirs. Nous n'avons plus que des résidus de pouvoir. Nous sommes les seuls à donner l'illusion que nous en avons encore, nos électeurs eux-mêmes n'y croient plus. Dans ces conditions, croyez-vous que nous continuerons à les tenir longtemps encore et à leur faire croire à la démocratie d'Athènes pendant longtemps, si nous consacrons tout notre temps à des sujets d'une importance aussi capitale que la redistribution des cantons et tout ce dont que nous avons discuté depuis le début de l'année ?

Je vous le dis tel que je le pense et tel que je le ressens : je suis profondément français comme tous ceux qui sont ici. J'aime mon pays, mais il est danger ; et ce n'est pas en travaillant comme nous le faisons que nous allons le sortir de là. Mesdames et messieurs, c'était un beau débat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et UDI.*)